

BAJOMag'

Le magazine de tous les Bagnoletais

Numéro 58 - mars 2021

MAIRIE DE
BAGNOLET



ÉVÈNEMENT

**COVID-19 : LA VILLE TOUJOURS
AUSSI MOBILISÉE**

Page 20

ZOOM

**L'ÉCOLE AU CŒUR
DE TOUS LES ENJEUX**

Page 23

GENS D'ICI

**AGLAÉ BORY SUBLIME
« UN ÉTÉ À BAGNOLET »**

Page 30



DOSSIER P. 10

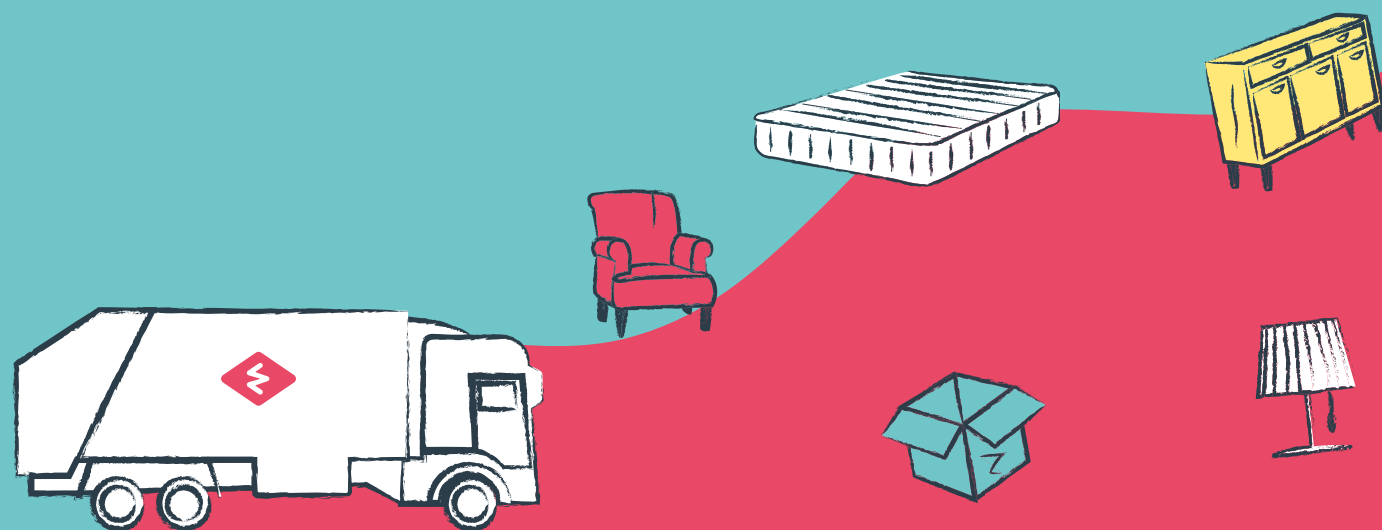
**La nouvelle génération s'empare
de la lutte contre les discriminations**

Encombrants, c'est quand le bon moment ?

Retrouvez les **jours de collecte** à votre domicile et les horaires des déchèteries sur **geodechets.fr** et au **0805 055 055**

N° Vert APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

> Pour les très grands collectifs,
c'est uniquement les mercredis
avant 13h



Édito



Chères Bagnoletaises, Chers Bagnoletais,

Avec l'arrivée du printemps, l'espoir de retrouver une forme de normalité dans nos vies quotidiennes réapparaît. La crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'une année maintenant reste néanmoins bel et bien présente et doit continuer à nous mobiliser toutes et tous. C'est par l'engagement et la mobilisation de chacune et chacun que nous arriverons à vaincre cette maladie. J'ai eu l'occasion de le redire aux représentants de l'État dans le département, il est de la responsabilité de ce dernier de se mobiliser aux côtés de nos concitoyens et notamment de donner à la campagne de vaccination le coup d'accélérateur tant attendu.

Ce mois de mars 2021 sera aussi l'occasion pour notre collectivité de débattre de nos orientations budgétaires pour l'année en cours. Ce premier budget de la mandature 2020-2026 qui sera débattu au Conseil municipal d'avril prochain sera conçu de manière volontariste. La crise sanitaire a constitué un révélateur de multiples enjeux pour nos territoires. Plus que jamais les services publics constituent un véritable rempart contre la précarité. Ils sont notre patrimoine commun. Ils sont les fondations de notre pacte social et de notre vivre en intelligence.

Ce budget 2021 s'inscrit dans un contexte particulier. Parce que nous traversons une crise sanitaire bien entendu, mais aussi parce que face à la précarité du quotidien qui a touché de trop nombreux Bagnoletais, les collectivités territoriales n'ont été que peu soutenues. Les dépenses indispensables que la Ville a engagées dans ce cadre ont été portées directement à la charge de son budget dont chacun connaît la grande fragilité.

Ce budget 2021 devra être pour notre collectivité l'occasion de se tourner vers l'avenir et de poursuivre la consolidation de nos services publics de proximité qui, chaque jour, se tiennent aux côtés des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Ce mois de mars 2021 sera aussi l'occasion de clore, enfin, le processus de concertation sur le projet de reconstruction de l'école Pêche d'or. Ouverte il y a six années, cette concertation avec les habitant.e.s du quartier et les acteurs du projet a permis de faire évoluer significativement le projet initial. Elle aboutira dans les toutes prochaines semaines à la dépose d'un permis de construire par le maître d'œuvre choisi suite à l'accord unanime du Conseil municipal du 15 novembre 2018 et de l'ensemble des acteurs en présence.

Je n'ignore pas les débats qui entourent ce projet. Je n'ignore pas non plus qu'ils font parfois l'objet de tentatives d'instrumentalisations à des fins peu honorables. Je nous invite à faire preuve de clarté et de constance dans nos expressions : l'école sera construite. Le centre de loisirs sera construit. La crèche prévue sur ce site sera construite. La bergerie restera sur cette même parcelle, déplacée de quelques mètres à peine.

Le projet de la Ville, ambitieux et hautement qualitatif, ne souffre d'aucune ambiguïté. À chacun désormais de faire face à ses responsabilités, je ne m'exonérerai pas des miennes.

Pour ma part, oui je considère que cette école doit être construite et qu'elle doit ouvrir en septembre 2023 au plus tard !

Vous pouvez compter sur ma détermination sans faille et sur la mobilisation totale de l'équipe municipale.

Fidèlement,

Tony Di Martino
Maire de Bagnolet



Sommaire

04 | **L'instant Bajo**

06 | **Actualités**

10 | **Dossier**

MARS :
« MOIS GUERRIER »
CONTRE TOUTES
LES FORMES DE
DISCRIMINATIONS

18 | **Cadre de vie et Propreté**

20 | **Événement**
Covid-19 : la Ville toujours
aussi mobilisée

23 | **Zoom**
L'école au cœur de tous les enjeux

26 | **Grand angle**
Dalle Maurice-Thorez : un point
sur la situation

28 | **Tribunes**

30 | **Gens d'ici**

31 | **Infos pratiques**



JARDIN PARTAGÉ VICTOR-HUGO. Échanges contrastés des habitants sur leur vécu autour de ce lieu de vie.



PRÉVENTION. Nouvelle distribution de masques aux enfants, à l'école élémentaire Jean-Jaurès.



ENSEMBLE. Après un don alimentaire, le collège Travail se retrouve autour la chanson des Restos du Cœur.



SURNATURAL ORCHESTRA. Nouvelle session chaleureuse bravant le froid.



LA BUTTE-AUX-PINSONS. Visite du Maire et de la conseillère municipale déléguée aux seniors, Yalana Dino, en présence de Stéphane Troussel, président du Conseil départemental et Daniel Guiraud, premier Vice-président de Paris Métropole, sur l'action de vaccination à la résidence.



FOOTBALL. Les petits Bagnoletais retrouvent leur sport en plein air.



ACCUEIL LOISIRS. Journée "défis" à l'école Jules-Verne.



CARNAVAL. Sortie traditionnelle de l'accueil loisirs à la maternelle Fromond.

LE CLIN D'ŒIL
DE LILY

Le 8 mars, Journée internationale des Droits des femmes.
© Lily - créatrice bagnoletaise.



LE SUJET DU MOIS

Mars : « mois guerrier » contre les discriminations

Étymologiquement, discriminer est le fait d'établir une différenciation entre des objets ou des individus. « *Discriminer* » renvoie donc à un traitement différentiel consistant à refuser à des individus des droits ou avantages qui sont par ailleurs, reconnus à d'autres. Pourtant, le principe d'égalité est présenté dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 comme le plus fondamental de tous les droits naturels. Selon son article 1^{er}, « *tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* ». Alors, principe d'égalité oblige, les différences de traitement qui doivent être interdites en toutes circonstances, peuvent dans certains cas devenir acceptables, soit au regard de différences de situations, soit justifiées par des motifs d'intérêt général. Ainsi, la discrimination peut devenir positive quand elle exprime une volonté de corriger et de compenser des inégalités manifestes dont pâtit une population particulière. On peut alors définir la discrimination positive comme l'ensemble des mesures destinées à permettre le rattrapage de certaines inégalités en favorisant un groupe par rapport aux autres. Par exemple, le 10 juillet 1987, une loi a été promulguée en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés leur réservant 6% des emplois dans les organismes publics. Le principe d'égalité et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, est devenu au fil du temps une priorité clairement affirmée par la communauté européenne et par l'organisation des nations unies dont les directives ou les recommandations jouent auprès des acteurs de l'égalité au plan national, un rôle incitatif primordial. De même, la Constitution de 1958 précise dans son article 1^{er} que la France « *assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». Ce principe est d'ailleurs affirmé dans tous les grands textes internationaux. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur en tant que traité international le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Malgré ces bonnes intentions, 42 ans plus tard, les femmes continuent d'être toujours aussi discriminées. Pourtant, notre République ne reconnaît, soit-disant, que des citoyens et citoyennes, à égalité de droits et de devoirs. Pour se débarrasser des préjugés et stéréotypes qui discriminent les plus fragiles, la Ville a déclaré Mars, mois guerrier contre toutes les formes de discriminations.

NOUS ÉCRIRE

Si vous aussi vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire par email :
redaction@ville-bagnolet.fr
ou par courrier à :
Hôtel de Ville - Direction de la Communication
Place Salvador-Allende - 93170 Bagnolet



Environnement

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse de l'été dernier, Tony Di Martino, Maire de Bagnolet, envisage de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de permettre l'indemnisation des dégâts. Pour ce faire, tous les habitants ayant subi un sinistre lors de cette période sont invités – d'ici le 15 mars prochain – à se manifester en adressant un dossier à la Municipalité.



Rue Béranger...



...la sécheresse puis les pluies intenses

Lors de l'été 2020, la commune de Bagnolet a subi un épisode de sécheresse. Les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont pu entraîner de nombreuses dégradations aux biens. Afin de permettre l'indemnisation des dégâts, le Maire, Tony Di Martino, envisage de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période concernée. Pour cela, toute personne ayant constaté des dégâts sur son bien, est invitée à adresser en mairie, un courrier daté, portant mention de son identité (nom et prénom), de ses coordonnées (adresse postale, téléphone, courriel) et comportant des précisions sur les désordres constatés, ainsi que des photos desdits désordres, au plus tard le lundi 15 mars 2021 à 17h30.

Ce courrier peut être déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville, ou par voie postale à l'adresse suivante: Hôtel de Ville de Bagnolet, Affaires Juridiques, place Salvador-Allende, 93170 Bagnolet ou par voie électronique: catastrophe.naturelle@ville-bagnolet.fr

En parallèle, les sinistrés doivent impérativement faire une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance. À l'issue du recensement des biens touchés, la commune formulera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis qui la relayera au Ministère de l'Intérieur pour instruction. La décision de reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle est prise par arrêté interministériel après examen du dossier par une commission interministérielle. L'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est publié au *Journal Officiel*. Après la publication de l'arrêté, vous disposerez d'un délai de 10 jours pour faire parvenir à votre compagnie d'assurance un état estimatif des pertes afin d'obtenir réparation des préjudices subis.



...ont causé de fortes contraintes sur le bâti et les fondations



...jusqu'à ce que les sols et les murs se fissurent.

Cadre de vie

Les entrepreneurs affluent aux Mercuriales

Victime de son succès, le collectif Soukmachines qui loue des bureaux à bas coût dans une des tours Mercuriales annonce que plus de 160 entrepreneurs ont déjà pris leurs quartiers à Bagnolet.

Is et elles sont scénaristes, graphistes ou illustrateurs. Plus de 160 entrepreneurs et entrepreneuses occupent les bureaux désertés d'une des tours destinée à devenir un hôtel de luxe. Jusqu'en fin juin, le collectif Soukmachines loue des bureaux à prix cassés dans les Mercuriales, les mythiques tours jumelles de Bagnolet. L'émerveillement des nouveaux occupants est palpable. «C'est une occupation éphémère, mais lorsqu'on voit la vue qu'on a depuis nos bureaux, on se dit qu'on a bien fait de s'installer ici jusqu'au mois de juillet», se réjouissent artistes et graphistes venus à la hâte s'installer au 25^e étage de la Tour. Vendredi 12 février, au cours de la visite des 1000m² mis à disposition par l'association pour 13,5 euros le mètre carré par mois, les nouveaux locataires sont pris de vertige à la vue de ce panorama imprenable sur Paris et sa banlieue. Omnam Group, le propriétaire des tours jumelles, a sollicité le collectif spécialisé en occupation temporaire de friches, pour louer ces espaces de travail à des tarifs défiant toute concurrence en attendant le début des travaux de rénovation prévus début juillet 2021. Cette offre à bas coût tombe à pic, car la période post-confinement

a intensifié la demande d'espaces en coworking. Révélateur de la demande croissante d'espaces de travail abordables, le succès de l'appel à projets est tel, qu'une liste d'attente de 500 personnes a été constituée par le collectif.



Une vue imprenable sur Paris et sa banlieue.

Tranquillité publique

Vente à la sauvette: le Maire interpelle l'État

Suite au courrier daté du 2 février dernier, Tony Di Martino, Maire de Bagnolet, a organisé, le 12 février, une rencontre avec le Maire de Montreuil, Patrice Bessac, et Éric Pliez, Maire de Paris 20^e, sur les questions de tranquillité publique et de sécurité du territoire frontalier aux trois communes. Une seconde rencontre s'est tenue, le 18 février, en présence du Maire de Montreuil et du Préfet de la Seine-Saint-Denis, Georges-François Leclerc.

Ces échanges ont permis aux trois municipalités de travailler conjointement pour élaborer une stratégie commune et ainsi poursuivre les actions visant à améliorer durablement le cadre de vie des habitants du quartier des Coutures, limitrophe de Montreuil et de Paris. Au cœur de ce débat, entre autre, la vente à la sauvette qui perturbe chaque week-end les habitants. «Chacun de nous connaît parfaitement les enjeux de ces secteurs, nos échanges en la matière sont réguliers depuis que nous avons pris nos fonctions, a écrit Tony Di Martino. Nous peinons à trouver seuls des solutions pérennes et efficaces pour permettre un apaisement du territoire au service des habitants de chacune de nos villes. Le manque de réponse à nos interpellations respectives de l'État sur les questions de tranquillité publique, de prévention et de sécurité ne peut que nous interroger tant il est de sa responsabilité d'assurer le maintien de l'ordre public.»

Au bord de la crise de nerfs, les riverains ont, de leur côté, lancé une pétition qui a déjà recueillie 200 signatures. Les signataires réclament «une intervention concertée et ferme des pouvoirs publics pour débarrasser ces quartiers de ces activités illicites.» Les riverains réclament aussi que «chaque ville du secteur accueille un jour dans la semaine un vrai carré aux biffins contrôlé et encadré». Une réunion des maires de Montreuil, Bagnolet et Paris 20^e s'est donc tenue à ce sujet, le vendredi 5 février. L'échange a permis de confirmer la forte augmentation du nombre de vendeurs, l'exaspération des habitants, qui constatent que malgré les efforts et la mobilisation des agents municipaux et de la Police nationale, les choses n'avancent pas suffisamment. Les trois élus envisagent donc de rencontrer le préfet de police, pour régler ces questions de tranquillité publique.

En bref

Incendie au foyer Adoma

Un incendie s'est déclaré, le 16 février dernier, au 12^e étage du foyer Adoma situé au 41, rue Robespierre. Les pompiers sont intervenus rapidement ce qui a permis de maîtriser l'incendie. Deux blessés ont dû être évacués, ils ont été pris en charge mais leur pronostic vital n'était pas engagé. Les dégâts matériels sont limités au 12^e étage et les pompiers ont sécurisé les étages qui n'ont pas été touchés. Les habitants du foyer ont pu regagner leur logement. La Ville a proposé des repas au gymnase Maurice-Baquet pour les personnes concernées. Nous saluons la mobilisation des pompiers, des forces de l'ordre et des services de la Ville.

Simplification du Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été modifiée. Après enquête, instruction et délibération du Conseil de territoire d'Est Ensemble, la procédure de modification simplifiée est mise à disposition du public jusqu'au 1^{er} avril 2021 inclus.

À Bagnolet, la consultation du dossier peut s'effectuer :

- en mairie sur rendez-vous fixé préalablement au 01 49 93 60 58 avec la Direction du Développement territorial, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :
 - lundi et vendredi : 13h30-17h,
 - mardi et jeudi : 9h-12h30.
 - ou sur son site web : <http://modification-simplifiee-1-est-ensemble.miseadisposition.net>
- Les observations du public peuvent également être adressées à l'adresse : modification-simplifiee-1-est-ensemble@miseadisposition.net
- Le PLUi est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire sur le long cours et des règles de construction communes. Ces implications, nombreuses, concernent le quotidien des habitants et des usagers.
- <https://www.est-ensemble.fr/plui>.

Logement

Les permanences de l'ADIL 93 au service des Bagnoletais

L'Agence départementale d'information sur le logement de la Seine-Saint-Denis est une association loi 1901 faisant partie d'un réseau national de 80 agences en France. Elle est agréée par le Ministère en charge du Logement. Le Conseil d'administration de l'ADIL est composé de la plupart des acteurs départementaux du logement (représentant des pouvoirs publics, des associations de consommateurs, des professionnels du logement), lui garantissant une pluralité dans ses missions. L'ADIL renseigne gratuitement tout particulier (locataire du parc privé, locataire social, propriétaire occupant, bailleur...) ou professionnel sur les questions relatives au droit du logement. L'équipe de l'ADIL 93 est composée de juristes spécialisés qui répondent de façon neutre et personnalisée aux questions relatives à la location, la copropriété, l'achat du logement, la fiscalité, la construction, l'urbanisme ou encore le financement du logement. En revanche l'ADIL ne fait pas de médiation entre deux parties, et ne représente pas devant les tribunaux. L'ADIL 93 est engagée dans une démarche qualité depuis 2012.

ADIL 93 : 6/8 rue Gaston-Lauriau - 93100 Montreuil
0820 16 93 93. adil93@wanadoo.fr / adil93.org



Une juriste de l'ADIL vous écoute à l'Hôtel de Ville pour trouver des solutions adaptées.

2 permanences par mois ont lieu à l'Hôtel de Ville sur toutes les questions logement : les 1^{ers} et 3^{es} mardis du mois, de 9h à 12h, place Salvador-Allende.

1 permanence par mois sur le Droit au logement opposable (DALO) : constitution du dossier, suivi, recours gracieux, contentieux, spécifique), le 2^e mardi du mois de 9h à 12h, place Salvador-Allende.

Quelques exemples de questions :

- **Rapports locatifs :** comment calculer une révision de loyer, comment s'y retrouver dans la répartition des charges entre le locataire et le propriétaire, à qui incombe telle ou telle réparation, comment faire face à un locataire qui ne paye pas son loyer, ou quelles aides pour le locataire ayant des difficultés à honorer son paiement de loyer, comment financer le dépôt de garantie, quelles sont les clauses interdites dans un bail...
- **Copropriété :** voir clair dans les charges, préparer une assemblée générale, relations avec le syndic.
- **Achat d'un logement :** le contrat de construction d'une maison individuelle, l'achat sur plan, les clauses devant figurer sur la promesse de vente.
- **Le financement du logement :** quels prêts et quelles aides pour acheter son logement, connaître son budget (l'ADIL réalise des diagnostics financiers).
- **Les politiques du logement :** mesures mises en place pour favoriser l'accès au logement social (dispositif DALO) ou l'accession sociale à la propriété.

Aménagement

Point d'étape sur le projet du 115, rue Robespierre

Sur le site de l'ancienne huilerie Monin et Brunner, au 115, rue Robespierre, rendu inconstructible par l'État dans le cadre du PLUi, la Ville est dans les starting-block. Situé sur une zone d'anciennes carrières de gypse, ce lieu a pour vocation de devenir un lieu ouvert sur le quartier autour des questions d'écologie urbaine, de préservation de la biodiversité, d'éducation à l'environnement à disposition des associations et collectifs d'habitants.



En 2021, le projet du 115, rue Robespierre, consolide ses bases.

La préservation et le développement de la nature en Ville est un enjeu vital. Au 115, rue Robespierre, depuis des années, le comblement des carrières situées sur le périmètre du site est un préalable à tout projet de consolidation du bâti existant et de réaménagement du site. Interrompus à l'automne 2018, suite à l'inquiétude du voisinage, ces travaux de consolidation et de comblement sont programmés à nouveau entre le 15 mars et le 15 juillet 2021. Ainsi, processus innovant, en lien avec le chantier du Grand Paris Express, sera utilisé sur ce site. «Toutes les mesures ont été prises pour s'assurer du bon déroulement du chantier», ont confirmé les services municipaux en charge du projet. Après une visite sur site, le lundi 15 février, de nombreux points ont été abordés comme la fourniture par TERBIS, entreprise de gestion des terres polluées, du plan des forages ou la démolition de certains bâtiments existants. «Des forages auront lieu sur l'espace jardiné, ont affirmé les responsables du chantier. La plus grande attention a été

demandée aux entreprises et en particulier le non recours à des engins de chantier lourds sur le terrain jardiné». Parallèlement aux travaux de comblement des carrières, la mise en sécurité du patrimoine arboré sera réalisée courant 2021. Enfin, une étude sur l'état du bâti et les travaux de confortement du site est prévue d'ici la fin de l'année. Pour conserver au maximum l'existant et mettre en valeur ce patrimoine bâti, la Ville va poursuivre son tour de table. L'évolution de l'usage du site sera d'ailleurs soumise à des appels à projets. En attendant que ce lieu s'ouvre enfin au quartier, autour des questions d'écologie urbaine, de préservation de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement, le chantier se prépare à redémarrer. Au vu de l'état dangereux de l'accès via le 115, rue Robespierre, pendant le temps des travaux et tant que les bâtiments ne sont pas confortés, une ouverture par la rue des Blancs-Champs et une sécurisation le long du bâtiment ont été proposées.



MARS : « MOIS GUERRIER » CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

De nombreuses déclarations ou conventions internationales, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, condamnent toutes les formes de discriminations. La discrimination est fondée sur l'intolérance et le refus de la différence. Ne pas subir de discrimination est un droit fondamental que la Ville de Bagnolet s'efforce de faire respecter chaque jour dans ses politiques publiques pour déconstruire des stéréotypes, combattre des préjugés pour être capable d'identifier les discriminations, à travers l'échange verbal, le débat, la mise en valeur des connaissances et des recherches scientifiques, l'appel à l'adoption d'une attitude responsable fondée sur l'esprit critique et conduisant aussi à la remise en question personnelle. Le mois de mars, a été déclaré par la Municipalité « mois guerrier » contre toutes les formes de discriminations. Du 1^{er} au 31 mars, malgré la crise sanitaire, de nombreuses manifestations auront pour mission de proposer de « se mettre à la place de » et d'inviter le public Bagnoletais à des animations permettant de déconstruire les idées reçues qui amènent à discriminer. En dépit du contexte sanitaire, l'engagement et la mobilisation des acteurs et des actrices du territoire en faveur de la lutte contre les discriminations demeurent fort.

Égalité Femmes/Hommes

Une feuille de route et des engagements

Mesurer annuellement l'impact des politiques publiques est nécessaire pour résorber les inégalités. Support pour l'analyse, le Rapport 2020 sur la situation comparée des femmes et des hommes à Bagnole en 2019, interroge différents domaines qui concernent la population - santé, social, logement, emploi... - et s'intéresse aux actions menées sur le territoire en 2019. Le rapport met en avant également l'engagement remarquable de la Ville de Bagnole dans la lutte contre les violences faites aux femmes - dans la prévention comme dans l'accompagnement des victimes - pour aller vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les discriminations, les formes de rejet de l'autre, le harcèlement notamment en milieu scolaire, de nombreuses violences naissent ou cherchent une légitimité dans des représentations figées et faussées, préjugés et stéréotypes. Ainsi, qu'en est-il de la place des femmes qui, tout en constituant la moitié de l'humanité, ont de fait été longtemps maintenues en infériorité, leurs capacités étant jugées moindres que celles des hommes, leurs droits ayant souvent été soumis aux desiderata de la gente masculine jusque très récemment? Depuis le 4 février dernier, la Ville s'est dotée d'une feuille de route très ambitieuse en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle a fait de ce mois de mars, un mois phare pour lutter contre toutes ces formes de représentations discriminatoires, avec quelques dates clés qui permettent de mettre au premier plan des luttes fondamentales. Il ne s'agit évidemment pas de traiter de tous ces thèmes, mais de dessiner un engagement contre la réduction des personnes à une caractéristique à laquelle seraient associés des attributs qui les qualifieraient ou les disqualifieraient, qui les essentialiseraient.

Une stratégie territoriale contre les stéréotypes
Dans ce même esprit d'égale dignité de toutes et de tous, tenant compte des inégalités diverses qui existent entre les concitoyen.ne.s et de la nécessité urgente d'une véritable justice sociale, la Ville de Bagnole confie à la Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations (EFH-LCD) la mise en œuvre d'une stratégie territoriale contre les stéréotypes et les discriminations. Dans un souci de co-construction avec les différents services de la Ville, les acteurs du territoire, les habitantes et les habitants, elle reposera sur un diagnostic des représentations, des ressentis et des vécus, pour fonder un plan d'actions commun, cohérent et ambitieux.

La compréhension des mécanismes sous-jacents dans les processus discriminatoires, dans toutes les formes de stigmatisation et de rejet de l'autre seront aussi un sûr moyen de renforcer les droits de toutes et tous. Garante de l'efficacité de la promotion de l'égalité à laquelle la Ville de Bagnole se dévoue, la Mission pour l'égalité



Atelier d'arts plastiques « Voix/Voies de femmes », au Centre socioculturel La Fosse-aux-Fraises.

entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations est constituée de deux agent.e.s dont les bureaux se situent au troisième étage de l'Hôtel de Ville.

Historiquement Mission contre les violences faites aux femmes avant de devenir Mission pour les droits des femmes, la Mission EFH-LCD est en charge du suivi des dispositifs de prévention des violences envers les femmes, de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences. En lien avec d'autres services (CCAS/Service social, Santé, CPEF, Sécurité et prévention de la délinquance entre autres), elle propose des actions de sensibilisation et de formation en direction des agent.e.s de la Ville, des professionnel.le.s et des publics pour faciliter le repérage des situations, les prendre en charge et accompagner les victimes. Les violences conjugales, la prostitution des mineur.e.s, le viol, le harcèlement sexuel sont des exemples de problématiques pour lesquelles la Ville est particulièrement vigilante. Traiter des violences envers les filles et les femmes conduit nécessairement à interroger les rapports de domination à l'œuvre, parfois inconsciemment, au bénéfice des hommes essentiellement.

Renseignements : Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations au 01 49 93 60 09 ou egalite-contre-les-discriminations@ville-bagnole.fr

La Ville de Bagnole confie à la Mission EFH-LCD la déclinaison des actions qui vont permettre :

- la connaissance de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans la loi française,
- un égal accès aux droits et aux services dans tous les domaines (santé, éducation, formation, emploi, logement, loisirs...),
- la déconstruction des clichés, des préjugés, des stéréotypes qui attentent à la dignité des personnes, qui nourrissent les discriminations et l'autocensure, qui mettent à mal les relations sociales.

Il revient également à la Mission de conseiller l'exécutif municipal, les élu.e.s, et les services pour que les politiques publiques tiennent compte de la situation des femmes et des hommes sur le territoire de Bagnole mais aussi d'accompagner et/ou de valoriser les actions menées sur le territoire au profit de la défense des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. La question de l'égalité entre les filles et les garçons paraît évidente ou surprenante pour beaucoup. Pourtant, lorsque l'on regarde les outils de culture et d'éducation enfantine, le doute s'installe : inégalité de représentation entre le masculin et le féminin, surreprésentation masculine, rôles et fonctions inégaux dans la littérature, la presse jeunesse, les jeux, les jouets, les spectacles, la peinture... Les clichés et stéréotypes sont véhiculés de manière non consciente dans les échanges entre les jeunes enfants et les institutions (culture, éducation, famille). Cette question d'égalité est donc apparue essentielle à l'intérêt de toutes et tous.



Des créations sur mesure avec l'artiste, Béata Nowakowska-Kiwior, qui encadre les ateliers.

Lutter contre les inégalités dans la haute fonction publique

La rédaction de France Culture s'est rendue au lycée Eugène-Hénaff de Bagnole dans le cadre de l'opération Monge, en faveur de l'Égalité des chances et de la Diversité dans l'éducation, lancée par l'École polytechnique.

L'École polytechnique et le Pôle Diversité et Réussite de l'École polytechnique ont lancé l'opération Monge, pour ouvrir l'X à davantage de diversité et d'égalité des chances. Hakim Kasmi, journaliste spécialiste éducation et transports à la rédaction de France Culture était en direct du lycée Eugène-Hénaff, le jeudi 11 février dernier afin de présenter la démarche. « Cette initiative vise à présenter les filières d'excellence aux lycéens afin de briser la spirale de l'autocensure et des discriminations », a-t-il confié aux élèves. « C'est toujours mieux quand les étudiants s'adressent aux futurs étudiants, cela facilite le dialogue, on est plus en confiance, le courant passe mieux ! On en oublierait qu'ils sont de polytechnique », confirment Andréa et Inès, lycéennes en Terminale ES. Hakim Kasmi insiste : « l'opération Monge, organisée par la prestigieuse école d'ingénieur polytechnique.

À pour objectif de présenter les filières scientifiques d'excellence aux lycéennes et lycéens partout en France, et lutter contre leur autocensure ». Promouvoir la diversité sociale chez les hauts fonctionnaires n'est pas une mince affaire. Pour se faire, l'État demande plus de mixité dans les écoles de la haute administration. « Recruter par mimétisme et entretenir un certain entre-soi social, culturel et territorial, c'est un travers contre lequel il faut lutter », confirme un étudiant. Pour contribuer à la réussite des élèves, le lycée Eugène-Hénaff propose également des heures de soutien, visant à approfondir le programme, pour ceux qui souhaitent s'orienter vers des filières sélectives. Un bon moyen de préparer les élèves à croire en eux et se battre pour s'accrocher aux filières d'excellence.

L'édition 2021 de lutte contre toutes les formes de discriminations s'adapte aux contraintes sanitaires

Vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes à Bagnole, pour un territoire de l'égale dignité de toutes les personnes, engagé contre toutes les discriminations. Autant qu'une aspiration humaine ou sociale légitime, c'est une orientation politique que la Ville de Bagnole met en œuvre pour que chaque Bagnoletais et chaque Bagnoletais se sentent également considérés, doués des mêmes droits, en jouissent pleinement, aptes à les revendiquer, à

les défendre en tant qu'individus et collectivement comme concitoyen.ne.s pour réaliser la promesse républicaine, « Liberté - Égalité - Fraternité », tout en étant quitte de leurs devoirs. Outre ses services, dans une approche intégrée de l'égalité et de la diversité, elle mobilise les habitantes et les habitants, les acteurs institutionnels, économiques, associatifs de la ville.

Le club des 5 engagées sur tous les fronts

Le Premier ministre a remis, le 11 février dernier, le prix Ilan Halimi, qui récompense les groupes de jeunes de moins de 25 ans engagés contre les préjugés racistes et antisémites, à cinq étudiantes joueuses de basket et bénévoles de Bagnolet.



Maissa, Massou et Macira, trois de nos cinq lauréates du prix Ilan Halimi.

Macira, Massou, Natrou (Diaby), Maissa (Essoltani), Zenibou (Abdalahi): c'est le club des cinq Bagnoletaises, engagées sur tous les fronts dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Coach sur les parquets pour le compte de l'Association des Jeunes de La Noue Bagnolet (AJN Bagnolet), mais aussi mères Noël et distributrices de cadeaux. Bénévoles à l'Association de Jeunes pour le Développement à Bagnolet (AJDB) ou sur le projet Win-Win aux Coutures, engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes avec le Paris Ladies 20^e, elles projettent à termes de créer leur propre association. Mais avant d'autonomiser leurs combats, nos drôles de dames continuent de s'afficher partout où les projets les appellent. C'est sur le site du CROUS que Maissa a découvert le prix Ilan Halimi. «Il s'agissait de réaliser deux pages de mémoire autour des préjugés racistes et antisémites, se souvient-elle. Cela correspond parfaitement à nos engagements, alors j'en ai fait part à mes amies et nous nous sommes mises au travail». Quelques 53 autres projets ont été déposés au niveau national, et grâce à cette saine concurrence, les jeunes Bagnoletaises ont pris une belle deuxième place. «C'est une fierté pour nous d'avoir pu monter ce projet et d'œuvrer ainsi contre toutes les formes de discrimination pour représenter Bagnolet au-delà de ses frontières», confirment les joueuses du Paris Ladies 20^e. Cette année, à cause de la crise sanitaire, les prix ont été remis de manière symbolique en distanciel, par visioconférence. «Mais, Jean Castex, le Premier ministre l'a promis, il viendra à Bagnolet nous récompenser dès que la situation le permettra», confirment-elles.

En attendant, ces jours plus heureux, elles se souviennent avec émotions de l'écriture de ce premier chapitre de leurs histoires d'engagées. «More Than Playground, More Than Athlete», plus qu'un terrain de jeu ou qu'un athlète, leur exposition autour de l'histoire de sportifs investis dans la lutte contre toutes les formes de discriminations fait encore parler d'elle. «C'était le premier acte de notre engagement, se réjouissent-elles. Désormais, nous souhaitons écrire la suite en mettant à l'honneur des personnages de Bagnolet notamment!»



En septembre 2019, lancement de l'initiative More Than Playground, More Than Athlete.

«Le temps est venu de faire respecter le droit des femmes»

En tournage à Bagnolet, l'actrice a souhaité parler de ses engagements pour faire évoluer la condition féminine. Sans détour et avec franchise Julie Gayet évoque ses combats pour en finir avec ces rapports de domination des hommes sur les femmes.



«La période liée à la Covid-19 a aggravé la situation des femmes et accentué un peu plus encore les inégalités. Elles étaient en première ligne sur tous les fronts. Infirmières, aides-soignantes, caissières, mères au foyer... et j'en oublie, les premières de cordée c'étaient-elles!»

Julie Gayet, actrice et productrice engagée

Pas de faux semblants ou d'échappatoire, dès qu'on aborde la condition féminine, la voix de Julie Gayet se fait entendre et trace un sillon pour celles, trop nombreuses, qui n'ont pas la chance comme elle d'avoir un espace d'expression pour dénoncer les atteintes à la condition féminine. Au croisement de la rue Robespierre et de la Liberté, l'actrice a pris le temps de s'arrêter pour tracer les grandes lignes de ses engagements. Sur le tournage de «Comme une actrice», le film de Sébastien Bailly, où elle change d'apparence et se transforme pour mettre son couple à l'épreuve, au risque de se perdre, Julie Gayet est très loin de la femme authentique qu'elle incarne chaque jour dans son quartier du 20^e arrondissement de Paris. Depuis plusieurs années, en effet, l'actrice et productrice a trouvé sa voie en s'engageant, entre autres, dans la lutte contre les violences faites aux femmes. «Il y a eu l'affaire Weinstein, #MeToo, #BalanceTonPorc... Soit-disant, la société évolue, mais les féminicides augmentent. Alors, j'ai choisi d'arrêter de polémiquer et de passer à l'action», affirme-t-elle. Avec la Fondation des femmes, aux côtés de plus de 150 personnalités des arts et du spectacle, elle a soutenu le mouvement #MaintenantOnAgit. «On a la chance d'être

entendues, de pouvoir parler et donc de pouvoir prendre la parole pour toutes ces femmes qui, dans d'autres milieux, dans d'autres situations et dans l'ombre, vivent un enfer», insiste-t-elle. «La dernière période, liée à la Covid-19, a aggravé la situation des femmes et accentué un peu plus encore les inégalités. Elles étaient en première ligne sur tous les fronts. Infirmières, aides-soignantes, caissières, mères au foyer... et j'en oublie, les premières de cordée c'étaient-elles! constate la comédienne. La société a ainsi pu prendre conscience de l'importance du rôle qu'elles jouent au quotidien. L'espace d'un instant, elles se sont retrouvées sur le devant de la scène. «Pour autant, les inégalités salariales sont toujours là, les femmes sont en première ligne, toujours victimes de plus en plus d'inégalités. Plus ça change, plus c'est la même chose... C'est pour cela qu'avec la Fondation des Femmes nous lançons la campagne #Regardemoibien. Plus question d'être rabaissée, stigmatisée le temps est venu de faire respecter les droits des femmes.» Tandis que comme une actrice, qu'elle incarne parfaitement dans sa vie professionnelle, elle repart sur le plateau du tournage, dans ses engagements personnels, Julie Gayet se prépare à un mois de mars très dense pour faire vivre les Droits de la Femme.

Une programmation adaptée du 1^{er} au 31 mars 2021

PROGRAMME 8 MARS 2021 - MARS 2021, MOIS GUERRIER CONTRE LES STÉRÉOTYPES
[ÉVÉNEMENT - #8MARS - #JOURNEEDSDROITSDESFEMMES]

Lundi 8 mars prochain, la Ville de Bagnolet organise des temps de mobilisation vers une égalité réelle des femmes et des hommes sur le territoire bagnoletais. Cette année, même si la situation sanitaire limite la tenue des manifestations, des expositions se tiendront dans les structures municipales afin de sensibiliser chacune et chacun à la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations dont sont victimes, encore aujourd’hui, de nombreuses femmes.



“Voix/Voies de femmes”

DU 1^{ER} AU 31 MARS

Dans le cadre des ateliers d’arts plastiques menés par Beata Nowakowska-Kiwior au Centre socioculturel La Fosse-aux-Fraises, des participantes ont choisi des personnalités féminines remarquables qui les touchent, pour en composer un portrait pictural et graphique. Les portraits, essentiellement réalisées avec la technique du collage, d’Alexandra David-Néel, Angela Davis, Coco Chanel, Colette, George Sand, Malala Yousafzai, Mata Hari, Olympe de Gouges, Rosa Parks, Tina Modotti et Vandana Shiva sont à découvrir du 1^{er} au 15 mars au Centre socioculturel La Fosse-aux-Fraises et du 16 au 31 mars au Centre socioculturel Les Coutures.

“Des elles, des ils”

DU 8 AU 22 MARS AU CENTRE
SOCIOCULTUREL GUY-TOFFOLETTI

Pour les 3-6 ans. Filles et garçons: cassons les stéréotypes! Aux petites filles, les dinettes, les poupées, les robes de princesses... Aux petits garçons, les ateliers de bricolage, les jeux de conquête, les figurines de guerriers... Les stéréotypes se mettent en place très tôt et il est difficile d’y échapper. L’exposition «Des elles, des ils» propose un parcours d’activités et d’expériences à vivre ensemble où les enfants sont invités à faire des choix selon leurs intérêts, leurs envies, sans se soucier d’appartenir au groupe des filles ou à celui des garçons. C’est au fil d’un parcours ludique composé de six modules que les enfants, accompagnés d’un adulte, sont invités à réfléchir ensemble aux ressemblances plutôt qu’aux différences et à faire des choix selon leurs potentialités, leurs projets. «Des elles, des ils» est une exposition itinérante produite par le Forum des Sciences en 2013.

“Je ne crois que ce que je vois”

DU 15 AU 28 MARS AU CENTRE
SOCIOCULTUREL PABLO-NERUDA

L’exposition «Je ne crois que ce que je vois» présente la façon dont les stéréotypes sexistes sont ancrés dans la majorité des publicités et des images vues quotidiennement. Le message s’articule autour de cinq grands thèmes massivement diffusés dans les médias: la femme «cadeau», l’image de soi, la «reine du foyer», les stéréotypes sexistes dès l’enfance, les rôles attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes. Mise à disposition par le Centre Hubertine-Auclert, centre francilien pour l’égalité femmes/hommes, l’exposition sera visible du 15 au 28 mars au Centre socioculturel Pablo-Neruda. Une inauguration virtuelle, réalisée en partenariat avec l’association Cosmic Fabric, de l’exposition aura lieu le lundi 15 mars après-midi et sera diffusée en streaming.

“Nous et les autres”

DU 19 AU 31 MARS À L’HÔTEL DE VILLE

À l’occasion de la Journée internationale d’éradication de la discrimination raciale le 21 mars, qui inaugure la Semaine contre le racisme et l’antisémitisme, la Ville de Bagnolet accueille, sous sa version itinérante, l’exposition «Nous et les autres», version synthétique de la grande exposition présentée au Musée de l’Homme en 2017. Formidable outil pour parler des stéréotypes, des racismes et des discriminations, l’exposition sera à découvrir dans le hall de l’Hôtel de ville ainsi que la salle des Pas perdus. Ensuite et pour une période de deux ans, l’exposition sera mise à disposition dans tous les espaces de la Ville comme les Centres socioculturels, le centre Paul-Coudert ou encore la Médiathèque.

En raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, la programmation est susceptible d’être modifiée voire annulée.

Questions à Câline Trbic



Conseillère municipale chargée de l’Égalité femmes/hommes et de la Lutte contre les discriminations

La Ville de Bagnolet a mis en place des politiques très ambitieuses en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination. Pouvez-vous nous expliquer la démarche qui vous anime ?

Nous sommes souvent malgré nous vecteurs de stéréotypes concernant L’Autre. Ces stéréotypes peuvent entraîner à terme des discriminations. Elles sont au nombre de vingt-cinq recensées par la Loi: liées entre autres au physique, au parcours, aux origines, à la religion, au logement, à la sexualité, à la domiciliation bancaire même. C’est en déconstruisant ces stéréotypes que l’on peut parvenir à faire cesser les discriminations. Bagnolet est résolument engagée dans cette voie et déploie en effet en ce mois-clé qu’est mars de nombreuses actions diverses et variées.

L’ensemble du territoire est irrigué par des actions qui donnent du sens à cette démarche. Pouvez-vous nous parler du programme de ce mois de mars très riche en animation et actions de toutes sortes ?

Dans une volonté de transversalité, la Ville fait en sorte de toucher le public le plus large possible:

- les écoles maternelles avec l’expo “Des Elles, des ils”,
- les ados par le biais d’expos dans 4 sur 5 de nos Centres sociaux et culturels,
- les lycéens de Hénaff avec des ateliers et conférences de l’Unipop sur les mécanismes de la domination masculine, notamment une intervention de Marylène Patou-Mathis, chercheuse au CNRS et auteure du livre “L’Homme préhistorique est aussi une Femme”,
- les seniors avec le rappeur-slameur D’ de Kabal au centre Paul-Coudert,
- tous les publics qui se rendent à l’Hôtel de Ville avec l’exposition “Nous et les autres”.

D’autres actions comme des ciné-débats au Cin’Hoche étaient prévues mais la situation sanitaire nous a contraints à les reporter.

Expositions, débats, travail dans les établissements scolaires, mobilisation des seniors avec le CCAS..., ce mois de mars est placé sous le signe d’un engagement sans faille de Bagnolet contre toutes les formes de discriminations. C’est en impliquant tout le monde que la Municipalité a décidé de faire évoluer les mentalités ?

Le mois de mars comprend 5 journées phares:

- Le 4: Journée mondiale de Lutte contre l’exploitation sexuelle,
- Le 8: Journée mondiale de Lutte pour les Droits des femmes,
- Le 21: Journée internationale pour l’Élimination des discriminations raciales,
- Le 21: Journée mondiale de la Trisomie 21,
- Le 31: Journée mondiale de la Visibilité Trans.

L’action de la Ville doit être déployée à tous les univers qui touchent les Bagnoletais.e.s et les agent.e.s et où les discriminations sont possibles: l’éducation, le sport, le logement, la culture, la voirie, les associations, l’insertion professionnelle par exemple. C’est un travail qui se fait de façon horizontale, avec l’aide et la participation de tous les services concernés. Pour être entendus, il faut toucher toutes et tous les bagnoletais le plus largement possible car c’est ensemble que nous avancerons vers une Ville plus Juste pour Tous.

L’association FIT, une femme, un toit

La ville de Bagnolet reste mobilisée pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Mercredi 25 novembre 2020, lors de la Journée internationale pour l’élimination des violences à l’égard des femmes, elle a renouvelé sa convention avec l’association FIT, une femme, un toit. Située au dernier étage de la Maison des associations de l’avenue Gallieni, elle accueille des jeunes femmes isolées de 18 à 25 ans, en situation régulière sur le territoire français, et, parmi les jeunes travailleuses, les plus démunies d’entre elles. Le centre est ouvert quatre après-midi par semaine avec ou sans rendez-vous et ses équipes sont également joignables par téléphone en journée. Les jeunes femmes y bénéficient d’un accueil personnalisé, et de ressources adaptées aux différentes situations rencontrées: violences conjugales, cyber-harcèlement, IVG, etc.

Plusieurs points ont été abordés:

L’association souhaite en 2021 trouver un lieu, un bâtiment unique propre à l’association et également de nouveaux hébergements d’urgence pour les jeunes femmes victimes de violence: 49 places sont à prévoir.

- Des résidences pour les jeunes cadres.
 - Une sécurité renforcée pour le personnel.
- L’association constate qu’il y a eu une forte évolution de femmes accueillies par l’association avec 112 à 148 femmes prises en charge et accompagnées par des médecins volontaires.



Entretien des espaces verts



Nettoyage des cours des écoles Paul-Vaillant-Couturier / Barbusse.



Plantation de trois arbres au cimetière Raspail.



Élagage d'entretien des arbres au stade des Rigondes.



Taille des arbres à l'école Joliot-Curie.



Opérations Coup de balai



La mission Stop Tag ne laisse rien passer.



L'enlèvement des voitures facilite le nettoyage de la chaussée.



Opération Coup de balai, rues Gustave-Nickles et Paul-Bert.



Opération Coup de balai, rues d'Alembert et des Rigondes.





Covid-19

Tous les indicateurs virent au rouge

À Bagnolet, comme ailleurs en Seine-Saint-Denis, la situation sanitaire est sous surveillance accrue. La Ville fait face, elle a été notamment l'une des premières à mettre en place des tests salivaires. Sur le front de la vaccination, le manque de doses se fait cruellement sentir.



Véritable pionnière en matière de tests salivaires, la Ville s'engage pour lutter efficacement contre la pandémie, comme ici à l'école maternelle Jules-Ferry.

«**D**epuis le lundi 22 février, tous les indicateurs sont passés au rouge, confirme Nathalie Victor, directrice de la Santé. Les décès ont été multipliés par trois, ainsi que le nombre d'admissions à l'hôpital et les taux d'incidence dépassent largement la moyenne nationale». Dans la commune, les employés municipaux ne sont pas épargnés par cette nouvelle vague, dans laquelle le variant anglais du virus semble jouer un rôle prépondérant. «L'accueil de loisirs de l'école maternelle Jules-Ferry a dû être fermé pendant une semaine après la découverte de cas positifs, confirme la médecin. Heureusement, grâce à notre partenariat avec la startup Easycov, spécialiste des tests salivaires, et notre partenariat avec le laboratoire ZTP, nous avons repris l'avantage en testant massivement enfants et personnels communaux». Résultat, cet accueil a pu rouvrir une semaine plus tard, après avoir pratiqué une deuxième séance de test. Au total, la Ville a mené cinq campagnes auprès des enfants et deux à destination des agents de la Ville. Cette politique ambitieuse permet à Bagnolet d'avoir une longueur d'avance sur les autres collectivités. «C'est en mai 2020 que nous nous sommes associés avec cette startup de Montpellier, se souvient Nathalie Victor. Nous avons bien fait de devancer l'appel et de leur faire confiance, car désormais, nous sommes en capacité

de nous adapter très rapidement pour tester dans les écoles. La réactivité du laboratoire ZTP nous aide aussi à faire face rapidement à toutes les situations». Sur le front de la vaccination, en revanche, les livraisons ne suivent pas. Le manque de doses se fait cruellement sentir. «La Covid est un véritable marqueur social des discriminations et inégalités territoriales, poursuit la médecin. À titre de comparaison 2,3% de la population a été vaccinée en Seine-Saint-Denis, contre 4,3% à Paris par exemple. Pour huit médecins au CMS nous avons reçu deux flacons, soit vingt doses de vaccin. Alors, on râle, pour se faire entendre et obtenir quelques flacons supplémentaires, mais c'est pas gagné!» Malgré tout, la Municipalité continue de proposer le vaccin aux personnels médico-sociaux (agents du CMS, Sasad et personnel d'assistance à domicile du CCAS). Pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les préinscriptions se poursuivent. «Déjà 370 d'entre-elles attendent le Pfizer ou le Moderna, s'indigne Nathalie Victor. Mais on ne désespère pas qu'un jour, on pourra répondre à toutes ces demandes, et que l'on puisse ouvrir un centre de vaccination à Bagnolet». En attendant, la minutieuse logistique mise en place par le CMS, la Ville continue de privilégier les dépistages, notamment dans les accueils de loisirs pour préparer la rentrée des vacances d'hiver dans les écoles, afin de limiter la propagation du virus.

Covid-19

Sur tous les fronts

La Ville de Bagnolet poursuit ses efforts pour endiguer la pandémie. Distribution de masques aux enfants, dépistages, tests salivaires, vaccinations. En attendant l'ouverture d'un centre de vaccination à Bagnolet, la Municipalité met tout en œuvre pour protéger la population.

Le Maire, Tony Di Martino, s'est rendu, pour la rentrée des classes, lundi 1^{er} mars, à l'école élémentaire Jean-Jaurès, avec Édouard Denouel, adjoint au Maire à l'Éducation et Frédéric Gabin, conseiller municipal délégué à la Vie scolaire, pour la deuxième distribution de masques en tissu à l'ensemble des enfants bagnoletais scolarisés en école élémentaire. «Cette deuxième distribution de masques aux enfants a pour objectif de renforcer la lutte contre le virus mais également de permettre l'accès à tous, y compris les familles les plus fragiles, à des masques en tissu pour se protéger», a affirmé Tony Di Martino qui a tenu à rappeler «avec l'ensemble de la Municipalité, nous sommes mobilisés au quotidien pour faire face à cette épidémie!» En plus de la distribution de masques, une opération de vaccination a aussi été organisée le même jour, en lien avec le département de la Seine-Saint-Denis, à destination des résidents de La Butte-aux-Pinsons âgés de plus de 75 ans.



Le Vaccibus a pris place face à la résidence La Butte-aux-Pinsons.

Un Vaccibus, véhicule médicalement équipé, a pris place face à la résidence afin de proposer aux seniors de l'établissement de se faire vacciner. 42 d'entre-eux ont ainsi pu être vaccinés. Un moyen très efficace de poursuivre la lutte contre la pandémie et de répondre aux attentes des Bagnoletaises et Bagnoletais en matière de vaccination en attendant la suite. «La Ville est toujours candidate pour être centre de vaccination, a réaffirmé le Maire. En ce sens, j'ai écrit au Préfet, fin février, pour savoir quand le centre de vaccination pourrait effectivement ouvrir à Bagnolet».

Une opération d'information et de sensibilisation à la vaccination contre la Covid-19 menée par le département de la Seine-Saint-Denis aura lieu à Bagnolet le 23 mars prochain de 9h à 12h sur le parvis de l'Hôtel de Ville.



Les tests salivaires ont prouvé leur efficacité.



Les actions mises en place par la Municipalité

- **2 distributions de 4 masques réutilisables** aux enfants des écoles,
- **acquisition de 2 machines** par la Ville, permettant la réalisation de tests salivaires à des groupes ciblés auprès de groupe d'enfants et d'agents de la Ville,
- **5 séances de dépistage** dont **1** avec la Région Île-de-France et la Croix-Rouge française,
- **1 opération** de vaccination et **1 opération** de sensibilisation à la vaccination avec le Département de la Seine-Saint-Denis.



Nouvelle distribution de masques lavables catégorie 1 aux enfants.

Urbanisme

Projet national de requalification des quartiers anciens dégradés

Les villes de Bagnolet et Montreuil se sont engagées dans un projet commun de requalification de leurs quartiers du Bas-Montreuil et des Coutures au travers du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Les premiers travaux vont démarrer sur l’îlot Robespierre.

La ville de Bagnolet et son partenaire Est Ensemble, pilotent un important dispositif de réhabilitation des îlots insalubres du quartier des Coutures, financé notamment par l’Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et l’Agence nationale pour l’amélioration de l’habitat (ANAH). Une réunion publique en visioconférence, est prévue le 9 mars prochain. Elle vise à présenter, sur l’îlot Robespierre, le projet de construction de 35 logements (dont 15 logements sociaux) réalisés par l’opérateur Vilogia. Le cabinet d’architecture et le paysagiste ont prévu de présenter leur projet à cette occasion. L’îlot Robespierre est le premier des trois îlots dans lequel démarrent les travaux de cette opération, qui s’inscrit dans le cadre du PNRQAD, pour lutter contre l’habitat indigne. Mené par Est Ensemble et la Ville de Bagnolet dans le secteur des Coutures, ce projet comprend 35 logements et 1 commerce, en rez-de-chaussée, rue Robespierre, devraient être livrés dans le courant de l’année 2024. L’aménageur, la Soreqa, propose donc aux habitants du quartier de découvrir virtuellement cette opération qui va se concrétiser sur le terrain.

Projet de construction de 35 logements et 1 commerce



35 logements, dont 15 logements sociaux de T1 à T5. (40% T1 et T2 et 60% T3, T4 et T5).

Parole de Édouard Denouel



3^e adjoint au Maire chargé de l’Éducation, du Climat et de l’Écologie

«Le PNRQAD est un ambitieux programme de requalification des quartiers anciens dégradés, pour y améliorer le cadre de vie et lutter contre l’habitat indigne. Depuis 2015, la Ville de Bagnolet et Est Ensemble se sont engagés dans ce programme dans le quartier des Coutures. Il s’agit d’une démarche fortement accompagnée par les pouvoirs publics, dont l’aménageur est la Soreqa. Le programme, qui se répartit sur 3 îlots, prévoit la construction de 111 logements, dont 35% de logements sociaux, les autres logements étant proposés en accession sociale à la propriété. Par ailleurs, sont aussi attendus à la fin de projet, 6 nouveaux commerces, un square public de 300m² dans le secteur Jules-Ferry, une crèche, ainsi que le retour d’un jardin partagé dans le secteur Étienne-Marcel. L’îlot Robespierre est le premier site sur lequel vont s’amorcer les travaux. Le projet prévoit la construction de 35 logements, dont 15 logements sociaux, ainsi qu’un commerce sur la rue Robespierre. Le bailleur Vilogia réalisera la totalité de l’opération. Il s’agira également de la première opération de logements réalisée sur la ville depuis l’approbation du PLUi (Plan local d’urbanisme intercommunal) le 4 février 2020. Le PLUi impose aux opérateurs une qualité environnementale ambitieuse. La ville de Bagnolet veillera, en concertation avec les habitant-e-s, à ce que ces projets répondent au mieux aux attentes des riverain-e-s.»

Aménagement

Améliorer la sécurité aux abords des écoles

La Municipalité va prochainement mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour améliorer la sécurité autour des écoles.

La Municipalité a collectivement placé son mandat sous le signe de quelques grandes priorités, dont l’éducation. «Nous souhaitons en conséquence agir, notamment, pour sécuriser le parcours de chaque élève entre son domicile et son école, ont rappelé les élus. Il est en effet illusoire voire erroné de penser que la question de la sécurité des publics scolaires commence derrière les grilles des établissements de maternelle et d’élémentaire». Les abords des écoles représentent une zone où l’aménagement urbain et la sécurité sont essentiels. La présence d’enfants, difficilement repérables, ou aux comportements imprévisibles... demande une attention et des précautions particulières. À Bagnolet notamment, où les parcours en voiture sont nombreux même pour de petites distances, les va-et-vient des familles et autres accompagnants, associés à un stationnement difficile et souvent «sauvage» de leurs véhicules, entraînent des besoins en sécurité accentués. «De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre pour rendre cette sécurité effective, ont souligné les élus. Par exemple améliorer la visibilité des écoles, inciter au ralentissement des véhicules à moteur, aménager des cheminements sécurisés pour les piétons et cyclistes, maîtriser



le stationnement, sensibiliser les usagers aux comportements appropriés». La ville a d’ores et déjà opéré un certain nombre d’aménagements de voirie (ralentisseurs, marquage au sol...) et emploie des agents de traversée aux heures d’ouverture et de fermeture des écoles. À partir du mois de mars, des actions préventives et des séances de sensibilisation seront mises en place devant les écoles.

Concertation

L’école Pêche d’or au bout du processus

Ouverte il y a six années, la concertation avec les habitantes et les habitants du quartier et les acteurs concernés (communauté éducative, parents d’élèves, associations...), a permis de faire évoluer significativement le projet initial, avec notamment la nouvelle implantation de la Bergerie à proximité immédiate de l’école, la création d’un vaste espace vert public, et l’étude de faisabilité d’un deuxième accès pour l’école, rue Auguste-Blanqui. Elle doit aboutir dans les toutes prochaines semaines au dépôt d’un permis de construire par le maître d’œuvre choisi suite à l’accord unanime du Conseil municipal du 15 novembre 2018 et de l’ensemble des acteurs en présence. Toutes les parties prenantes du projet ont à nouveau été concerté au début de

l’année les 13, 25 janvier et 10 février dernier. «Ce mois de mars 2021 sera l’occasion de clore, enfin, le processus de concertation sur le projet de reconstruction de l’école Pêche d’or», a indiqué le Maire, Tony Di Martino. Et de poursuivre: «Je n’ignore pas les débats qui entourent ce projet. Je n’ignore pas non plus qu’ils font parfois l’objet de tentatives d’instrumentalisations à des fins peu honorables. Je nous invite à faire preuve de clarté et de constances dans nos expressions: l’école sera construite. Le centre de loisirs sera construit. La crèche prévue sur ce site sera construite. La Bergerie restera sur cette même parcelle, déplacée de quelques mètres à peine». Une prochaine réunion est prévue avec les habitants, le mercredi 24 mars prochain.

Reconstruction du collège Travail/Langevin

Mercredi 3 février, le Maire, Tony Di Martino et Frédéric Gabin, conseiller municipal chargé de l’Éducation, ont réuni le Comité de pilotage chargé de préparer la consultation qui tranchera le site retenu pour la reconstruction du collège Travail/Langevin. Des échanges riches et constructifs avec les représentants de parents d’élèves du collège, des professeurs, des parents des

écoles élémentaires concernées et de l’Éducation nationale, ainsi que les référents du Conseil de quartier du Plateau et les associations sportives de la Ville, ont permis d’engager le dialogue en vue de la prochaine consultation qui aura lieu à la fin du semestre, sur les sites de reconstruction possibles.

Des activités malgré la Covid

Les élèves de CM des écoles Jules-Verne et Joliot-Curie sont partis en classe de neige cet hiver. Malgré la crise sanitaire, ils ont pu découvrir les joies et les plaisirs de la glisse à Gresse-en-Vercors (Isère).

Au mois de septembre 2020, il a été adressé à chaque direction d'école des demandes d'appel à projets pour les classes de découvertes 2020/2021. Le Comité d'administration de la Caisse des écoles a ainsi examiné les demandes, lors de la séance du 13 octobre 2020. Deux écoles élémentaires se sont positionnées. Les inscriptions des élèves des écoles Joliot-Curie et Jules-Verne ont pu commencer le 23 novembre. Une fois les formalités administratives effectuées, direction les essayages au local «Pietragalla», le 2 décembre. Un dernier confinement, un couvre-feu plus tard, les enfants avaient encore la boule au ventre avant de se libérer complètement à l'annonce du maintien des séjours, obtenu de haute lutte par les élus, les enseignants et les parents. À la découverte de la montagne et des activités d'hiver, le mardi 19 janvier, c'était enfin la quille! Malgré la crise sanitaire, ces classes de neige, initiées par la Ville depuis de nombreuses années, ont pu être maintenues avec toutes les autorisations requises. Un temps scolaire différent et bienvenu dans ce contexte sanitaire difficile où les enfants ont pu faire le plein d'oxygène, se ressourcer et apprécier la vie en collectivité... sans pour autant oublier le port du masque et les gestes barrières!



Vacances d'hiver : des accueils et des loisirs

De l'école maternelle Wallon, à l'école élémentaire Jean-Jaurès, en passant par les coursives de Francine-Fromond, Langevin/Travail et Cotton... À chaque accueil de loisirs son programme de réjouissance et ses activités, toutes plus ludiques les unes que les autres. Ici un Peter Pan ou une chasse au trésor, là un spectacle et des grands jeux. Quelles que soient les thématiques, grands et petits ont trouvé une bouée d'oxygène auprès de leurs animatrices et animateurs. «Au moins quand on est au centre, on s'amuse, on voit du monde», se réjouissaient les enfants de l'école Francine-Fromond. Jeudi 18 février, malgré la pluie cinglante, ils défilaient dans le centre-ville, drapeaux à la main. «De quoi mettre de la couleur sur le monde, poursuivaient-ils.

Et il y en a bien besoin en ce moment». Pour les plus grands, il s'agissait de mettre le cap sur la situation actuelle et la crise de la Covid-19. Comment perçoivent-ils le virus à travers des mots, des gestes et des animations propres à eux. «Le but c'était vraiment de les aider à déamorcer toutes leurs inquiétudes du moment après une année d'angoisse avec cette maladie», confirmaient les animatrices et animateurs. Pour détendre l'atmosphère par des choses un peu plus légères, un dernier détour par l'école Langevin qui proposait, jeudi 25 février, un «Langevin-Comedy». Des animations, des sketches tous plus drôles les uns que les autres, pour reprendre l'école, le 1^{er} mars, dans les meilleures conditions possibles.



Parole de
Frédéric Gabin



Conseiller municipal chargé de la Vie scolaire

Beaucoup de parents se demandent ce qu'est la Caisse des écoles et à quoi elle sert. La Caisse des écoles est un établissement public local communal aux compétences élargies qui contribue au rayonnement des écoles élémentaire et maternelles. Celle-ci ne doit pas être confondue avec les coopératives scolaires gérées par les adultes et les élèves dans chaque école. À Bagnolet, la Caisse des écoles subventionne les projets d'école et les projets éducatifs de toutes les écoles de la Ville, à destination des élèves. Cette année elle finance par exemple des projets éducatifs autour des jeux de sociétés, de la photographie, de la cuisine, du jardinage, de l'écologie et de la biodiversité, de la danse et des sciences. Ces projets mettent l'accent sur des interventions de spécialistes extérieurs et sur les sorties scolaires. Par ailleurs, la Caisse des écoles organise et subventionne les projets de classes transplantées, aussi appelées classes de découvertes, comme les classes de neige à Gresse-en-Vercors, les classes vertes au château du parc à Yzeure et les classes de mer à l'Île d'Oléron. Les décisions de la Caisse des écoles sont prises par son comité, lequel est constitué de son président, le Maire, de conseillers-ères municipaux-ales de la majorité et de l'opposition, de l'Inspectrice de l'Éducation nationale, de membres élus tels que des enseignant-e-s, des directrices et directeurs d'écoles, ainsi que des parents d'élèves. J'ai l'honneur d'en être le Vice-président. Le service municipal de la Vie scolaire organise son administration. La Caisse des écoles est elle-même financée pour une grande partie par une subvention de la Ville. Mais elle est également soutenue par les cotisations de ses adhérent-e-s, en particulier les familles de parents d'élèves à qui l'adhésion est proposée en début d'année scolaire. N'hésitez pas à y adhérer et à la soutenir, les élèves vous remercieront!



CLASSES DE NEIGE

1^{ER} SÉJOUR

3 classes de Jules-Verne (CM1 et CM2)
1 classe de Joliot-Curie (CM2)
3 enseignants 57 élèves



2^E SÉJOUR

3 classes de Joliot-Curie (CM2)
3 enseignants 55 élèves

112 élèves au total

L'ENCADREMENT DES SÉJOURS

3 animateurs 1 assistant volant
1 directrice 1 adjointe

LES ACTIVITÉS PRÉVUES

Programme composé de 14 activités de sports divers, d'animations natures et de découvertes.

4 animations avec monsieur nature (construction d'igloo, diaporama, courses d'orientation, neige et avalanche...)

3 séances d'initiation ski alpin

1 visite à la ferme

1 sortie en raquette

1 visite du garage à dameuse

1 présentation des métiers de la montagne

1 veillée contes

1 séance de ski de fond

1 séance de baptême de chiens de traineaux





Dalle Maurice-Thorez : un point sur la situation

Les 23 et 30 janvier, deux réunions de concertation se sont tenues au sujet de la restructuration de la dalle Maurice-Thorez. Suite à celles-ci, le Maire et président de l'OPH, Tony Di Martino, a adressé un courrier, le 4 février dernier, à la population afin de faire un point de la situation.



Visite du conservatoire Erik-Satie et de la piscine des Malassis, en présence de Patrice Bessac, président d'Est Ensemble.



Le processus de concertation publique qui a été initié en 2018 se poursuit. Il a permis d'aboutir à un premier projet porté par la Ville de Bagnolet et Est Ensemble qui a été présenté en septembre 2019 à l'ANRU, l'État et ses partenaires financiers (1% Logement). « L'ANRU et l'État ont fait part de leurs observations sur ce projet l'an dernier, en demandant notamment d'abaisser la densité en logement social sur le quartier, de dégager les axes Nord-Sud et Est-Ouest sur la dalle, et de créer des accès vers le parc du 19-Mars-1962 et le centre-ville », a rappelé le Maire.

Le nouveau projet, présenté fin janvier lors de deux réunions de concertation, répond à ces demandes sans remettre en cause ce qui avait été décidé en concertation publique à savoir la démolition de la dalle Maurice-Thorez, la création d'espaces verts généreux, la reconstruction sur place des équipements publics (piscine, conservatoires, théâtre, centre socioculturel, salle municipale), la création d'une offre de stationnement importante et l'aménagement de locaux associatifs et commerciaux. « Il prévoit toutefois la démolition de soixante-six logements dans deux immeubles de l'office, a confirmé le Maire. Il s'agit des immeubles situés au 18, rue Pierre-et-Marie-Curie d'une et du 37 au 45, rue Pierre-et-Marie-Curie d'autre part. Ce choix a été guidé par l'état des immeubles qui n'est plus adapté aux attentes des locataires (non accessibilité aux personnes à mobilité réduite, configuration ancienne des logements, performances thermiques médiocres, qualité du bâtiment) et par la nécessité de désenclaver le secteur ». Un processus de relogement, prévu en plusieurs étapes,

avec l'objectif de trouver une solution qui convienne à chaque famille, a été mis en place. Les locataires seront reçus individuellement par les services de l'Office, afin de formuler leurs attentes. Quelques jours plus tard, mardi 2 février, Patrice Bessac, président d'Est Ensemble est venu échanger autour de l'avenir de la piscine des Malassis et du conservatoire Erik-Satie. Dans le cadre de la rénovation urbaine, ces équipements gérés par Est Ensemble, font l'objet d'une attention toute particulière de la Municipalité quant à leur devenir lors de la rénovation urbaine et du projet d'aménagement de la dalle Maurice-Thorez. En compagnie d'Abdelkrim Karmaoui, Merle-Anne Jorge, Karamoko Sissoko et Manon Chrétien, les représentants de la Municipalité ont eu le plaisir d'accueillir le président d'Est Ensemble pour visiter les équipements publics aux Malassis et échanger avec les agents. Un premier saut par la piscine des Malassis, a donné l'occasion de rappeler l'attachement des habitants à celle-ci, qui sera reconstruite à proximité. Le conservatoire Erik-Satie, situé au cœur du quartier, restera lui aussi sur site, après la destruction de la dalle Thorez. Pour conclure cet échange, les édiles se sont rendus à la Maison de l'emploi, qui partage ses locaux avec la Mission locale, afin de faire un point sur les actions menées en faveur de l'emploi et de l'insertion. Ce tour d'horizon des infrastructures publiques du quartier des Malassis témoigne que Bagnolet et Est Ensemble travaillent de concert pour offrir aux habitants des services publics locaux de qualité.

Les 13 et 20 juin, on vote aux élections départementales et régionales

Le Parlement a adopté définitivement, le 16 février, le report de mars à juin des élections départementales et régionales en raison de l'épidémie de Covid-19. Les électeurs ont jusqu'au 7 mai pour s'inscrire sur les listes électorales.



Le projet de loi a fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire et a été approuvé une dernière fois par l'Assemblée nationale. Le texte ne fixe pas les dates précises du scrutin, contrairement à ce qu'aurait souhaité la Chambre haute, mais la Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, a réaffirmé devant le Sénat que les élections « se tiendront bien les 13 et 20 juin prochains ». Un décret de convocation des électeurs qui doit préciser les dates du scrutin sera publié prochainement.

Deux procurations par électeurs

La ministre Marlène Schiappa a encore assuré « que si il fallait décaler à nouveau les scrutins, ce que le gouvernement ne souhaite pas, il faudrait alors que le Parlement puisse voter une nouvelle loi ». Le texte prévoit qu'au plus tard, le 1^{er} avril, le gouvernement remette au Parlement un rapport sur la base « d'une analyse de comité de scientifiques sur l'état de l'épidémie de Covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales les précédant ».

Ainsi, pour faciliter l'exercice du droit de vote, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, contre une seule habituellement, comme lors du second tour des municipales. De même, un numéro d'appel gratuit pourra être mis en place par les candidats afin que les électeurs se renseignent sur leur programme. Le projet de loi prévoit également un allongement de la durée de la campagne officielle à dix-neuf jours au lieu de douze, avant le premier tour. La date limite de clôture des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, soit le vendredi 7 mai à minuit. Passée cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire. La commission de contrôle qui arrêtera les listes électorales et statuera sur les éventuels recours se réunira le 20 ou le 21 mai. La mise sous pli pour les élections départementales sera organisée par la mairie.

Parole de
Brahim Akrou



11^e adjoint au Maire chargé des Affaires générales, de l'Hygiène, de la Sécurité des bâtiments et de l'État civil

« Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, un projet de loi a été adopté le 16 février dernier, reportant de mars à juin 2021 les élections pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux. Les mandats des conseillers actuellement en fonction sont prolongés jusqu'à juin 2021. Un amendement du Sénat accorde un délai supplémentaire aux départements et aux régions pour adopter leur budget de l'exercice 2021 et arrêter leur compte administratif de l'exercice 2020. Les députés et les sénateurs ont souhaité ainsi favoriser le bon déroulement de la campagne électorale (meilleure information des citoyens...) et faciliter le vote par procuration, comme lors du second tour des élections municipales de juin 2020.

À ce titre, le gouvernement doit remettre, au plus tard le 1^{er} avril 2021, au Parlement un rapport sur l'état de l'épidémie, les risques sanitaires à prendre en compte et les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales. Ce rapport est établi au vu de l'analyse du conseil scientifique Covid-19. Pour ces scrutins, des amendements ont prévu : la possibilité pour chaque électeur de disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ; la possibilité d'utiliser une même machine à voter pour les élections régionales et départementales ; l'obligation pour l'État de fournir aux communes pour chaque bureau de vote les équipements de protection sanitaire adaptés (masques...). Ce n'est pas sans conséquences sur la campagne électorale et les comptes de campagne. En effet, malgré le report des élections, les règles qui encadrent la communication publique dans les six mois qui précèdent le scrutin restent en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020. Compte tenu de l'allongement de la campagne, il faut compter jusqu'à 20% de dépenses supplémentaires ».

Expression des groupes

Les propos tenus dans les tribunes n'engagent que leurs autrices ou auteurs.

Socialistes, Société Civile et Républicains

La rénovation urbaine fait partie des priorités de la Municipalité. La première phase du programme à La Noue et aux Malassis s'achèvera avec l'ouverture du nouveau centre social Guy-Toffoletti dans quelques semaines et de sa crèche en septembre.

En parallèle, nous avons mené en 2018 et 2019 une large concertation sur la deuxième phase, qui concernera la partie Nord de la dalle de la Noue, le secteur Thorez des Malassis et le secteur de la rue de la Barre Nouvelle et du parc du 19-Mars-1962.

Après une année de pause du fait de la période électorale et de la situation sanitaire, une dernière phase de concertation a été menée en février aux Malassis afin que notre projet, particulièrement ambitieux, satisfasse à certaines des remarques de l'État et de l'ANRU qui assurent l'essentiel du financement du projet.

À leur demande, nous avons ainsi présenté aux habitants du secteur Thorez le projet de démolition de deux immeubles et de 66 logements sociaux afin d'améliorer le désenclavement et la dédensification du secteur.

Les discussions furent franches mais constructives et ont permis d'apporter des réponses à l'essentiel des questions et craintes des locataires. Si tous ne partagent pas cette évolution du projet, une nette majorité le soutient et est prête à s'engager dans le processus de relogement.

Celui-ci se fera préalablement à tous travaux et les locataires seront notamment prioritaires sur les nouveaux logements livrés d'ici la fin de l'année. L'OPH mènera un travail individualisé pour chaque famille afin de trouver la solution de relogement la plus adaptée et des garanties seront apportées sur le niveau de loyer et la prise en charge du déménagement.

Le projet ainsi finalisé, permettra la démolition de la dalle Thorez, la reconstruction de la piscine, du conservatoire, du théâtre des Malassis, du centre Pablo-Neruda, de la salle Pierre-et-Marie-Curie, la réhabilitation de 700 logements sociaux et la remise en pleine terre et la végétalisation de 96 000 m² d'espaces publics.

olivier.taravella@ville-bagnolet.fr

Écolos Solidaires

L'écologie au cœur des Malassis

Le projet de reconstruction de l'école maternelle Pêche d'or, d'une crèche, d'un centre de loisirs, d'un nouvel espace vert public et de la bergerie aux Malassis, avance et se précise dans la discussion avec toutes les parties prenantes : communauté éducative, berger, habitant.e.s du quartier.

La construction de deux immeubles de logements privés, prévue au départ sur la parcelle, a été abandonnée. Cela faisait partie de l'accord conclu et du programme de Bagnolet écologique et solidaire. Et bien entendu, ce programme choisi par les électeur.rice.s est maintenant mis en œuvre.

La reconstruction d'une école maternelle comprenant dix classes est indispensable pour répondre aux besoins actuels et à venir du quartier. Une crèche supplémentaire ne sera pas de trop non plus, vu les demandes.

Ce sera la première école de Bagnolet avec une toiture végétalisée pour absorber la pluie et la laisser s'évaporer sur place en procurant de la fraîcheur. La toiture végétalisée assure aussi une meilleure isolation du bâtiment et permet de réaliser des économies d'énergie.

L'école maternelle et la bergerie se toucheront pour permettre des contacts directs et quotidiens entre les enfants et les animaux. La bergerie sera donc maintenue sur la même parcelle qu'aujourd'hui, avec la même surface de terrain, 1 500 m². Et surtout l'installation de la bergerie deviendra définitive, après des années de situation précaire.

Les arbres seront préservés au maximum sur le site. Le bâtiment sera en retrait de la rue Raymond-Lefebvre, avec un large parvis pour conserver les arbres existants. De nouvelles plantations compenseront sur place les arbres qui seront néanmoins abattus. Un verger verra le jour en fond de parcelle, dans l'espace vert public qui constitue un bonus pour ce quartier dense.

Les travaux vont commencer d'ici à la fin de l'année dans l'objectif d'ouvrir les portes de la nouvelle école en septembre 2023.

jean-claude.oliva@ville-bagnolet.fr

politiques du Conseil municipal

Bagnolet en Commun

Refuser les faux débats, et agir localement

Alors que nous vivons une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, le gouvernement cherche à masquer ses échecs en agitant des polémiques indignes. Il veut ainsi détourner notre regard de ses responsabilités. Refusons les faux débats et agissons localement.

Alors que les étudiant-e-s sont isolé-e-s et sans petits boulots, ils sont pourtant abandonné-e-s par l'État. Plutôt que de regarder en face les files d'étudiant-e-s à l'aide alimentaire, le gouvernement préfère débattre d'universités supposément gangrenées par des professeur-e-s militant-e-s.

Bagnolet en Commun, notre association locale, choisit exactement l'inverse : l'action citoyenne au service de la solidarité en distribuant des paniers de provisions et des repas chauds dans les résidences étudiantes. Voilà la seule urgence : soutenir nos jeunes face à la violence de la pandémie.

Dans le même temps, alors que le climat se dérègle et que la déforestation galope, le gouvernement, incendiaire, polémique sur une mesure technique qui retire temporairement la viande des cantines de Lyon, ville écologiste.

La polémique, toujours, alors que les villes doivent s'adapter à des protocoles sanitaires stricts, notamment dans les cantines.

Mais oui, in fine, il faut réduire notre consommation de protéines carnées. C'est indispensable pour la lutte contre le réchauffement climatique.

À Bagnolet nous prenons notre part et, précurseurs, nous mettons en place la liberté de choix. Le choix d'une option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires dès le mois de septembre, pour les familles qui le souhaitent. Cette mesure sera précédée d'une expérimentation dans les mois à venir.

Car loin des polémiques obscurantistes il nous faut agir. Agir pour la solidarité, agir pour l'environnement. En nous basant sur le savoir et en ayant l'urgence écologique et la question sociale ancrées au cœur. En refusant surtout les fausses polémiques qui nous font détourner le regard de l'essentiel.

edouard.denouel@ville-bagnolet.fr

Ensemble pour Bagnolet (PCF - LFI - G.S - BIC)

Qui aurait pensé, après une campagne menée à l'aune de l'écologie, de la citoyenneté et de la solidarité, que les deux initiatives bagnoletaises emblématiques de l'écologie sociale seraient aujourd'hui mises à mal par l'actuelle Municipalité ?

D'un côté, on tarde à renouveler le bail, encore précaire, de La Recyclerie de La Noue – faisant fi du labeur consenti par les associations depuis 2019 et du bénéfice indéniable pour les plus fragiles de Bagnolet. Pourtant La Recyclerie est repérée dans « l'Arc de l'innovation » pour ses vertus sociales et écologiques : antigaspi - recyclage - réemploi - artisanat - réparation - insertion - solidarité - biblio café et autres événements récréatifs de quartier !

De l'autre côté, on s'empresse de signer un permis de construire (dépôt prévu en mars 2021) en lieu et place de la Bergerie des Malassis – sacrifiant au passage les arbres et la végétation remarquable du site. Des groupes d'élus viennent de la France entière pour voir ce manifeste écologiste, tant l'équilibre entre ville et nature trouve ici, aux Malassis, une réalité concrète. Mais au lieu de l'amplifier, nos élus locaux ont inventer un nouveau concept : une « École-séparée-de-la-Bergerie, minuscule-et-dysfonctionnelle » ! Or, depuis 10 ans, Sors de Terre travaille à l'échelle du quartier entier et en lien étroit avec l'école Pêche d'or : Troupeau - pâturage - compost - traitement alternatif des espaces verts – événements festifs et culturels – éducation aux enjeux environnementaux des enfants... Bref !

In fine, les victimes collatérales d'une politique basement politicienne et à contre-courant des valeurs défendues, sont les Bagnoletais. Ensemble, exigeons une véritable concertation citoyenne et mobilisons-nous !

Retrouvez-nous : <https://ensemblepourbagnolet.fr> et ensemblepourbagnolet@gmail.com

raquel.garrido@ville-bagnolet.fr
claire.laurence@ville-bagnolet.fr

Aglaé Bory sublime « Un Été à Bagnolet »

Après avoir étudié l'histoire de l'art à l'université d'Aix-en-Provence et la photographie à l'École nationale de Photographie d'Arles, Aglaé Bory s'est installée à Bagnolet depuis plusieurs années. Entre documentaire et fiction, autour de la figure humaine à travers le portrait, l'autportrait et les paysages humains, elle a eu envie de réaliser un travail photographique sur la ville.



© Jean-François Robert



Aglaé Bory vit et travaille depuis quinze ans à Bagnolet où, en marge de son travail personnel, elle collabore régulièrement avec la presse et des agences de communication. Son activité photographique se situe entre le documentaire et la fiction. Ses photographies donnent à voir, montre, ce qui ne se voit pas. « Bagnolet est une ville populaire de Seine-Saint-Denis au relief très marqué et aux limites tortueuses, s'enthousiasme-t-elle. Ici, l'urbanisation semble être en permanente restructuration ». L'habitat, réparti entre logements sociaux et petites maisons individuelles, a créé des paysages urbains uniques et étonnants. « Nombreux sont les espaces inoccupés, remarque-t-elle. Il règne dans cette ville une atmosphère particulière où la vétusté de certains immeubles semble exprimer tout à la fois tristesse et poésie. Les vies qui s'y déploient sont elles aussi habitées par l'étrangeté des lieux ». Ainsi dans le quartier du Plateau, au-dessus de l'autoroute couverte, qui abrite le tumulte des jeux de ballons et les cris des enfants, les esplanades, face aux nombreux immeubles, offrent leurs espaces vides, comme abandonnés. « Je me suis intéressée à la saison estivale, confie l'artiste photographe. Nombreux sont les habitants qui ne partent pas en vacances. Ils inves-

tissent les espaces publics mis à leur disposition, créent des territoires du plaisir et du jeu où leur soif de liberté et de découverte transforme ces lieux en espaces des possibles. J'ai donc photographié ces paysages intermédiaires et les habitants qui y laissent filer les heures ». Dans son œuvre, sur les réseaux sociaux (aglaebory.com), on voit la jeunesse qui investit les lieux, gorgée de la force d'être libérée des contraintes habituelles. « L'été fait oublier un instant les difficultés sociales et l'apreté des conditions de vie, insiste Aglaé. La politique de la ville fait place à la poésie de leur ville. J'ai voulu leur rendre hommage en les invitant à prendre place dans ce récit photographique. Ils ont accepté de sortir de leurs jeux pour poser un instant face à l'objectif et s'introduire ainsi dans l'espace immémorial du temps photographique ». Tout au long de sa création, on découvre, sur notre territoire, des jeux de piste et de séduction des adolescents, des espaces verts qui accueillent la nonchalance et l'oisiveté, des travaux de construction sont à l'arrêt, un centre-ville déserté, le skate-parc galvanisé par les filles et les garçons qui sont venus s'y mesurer, et les tours Mercuriales à l'allure américaine qui annoncent un orage imminent. De quoi découvrir Bagnolet sous un autre regard.

Le travail d'Aglaé Bory a été présenté dans le cadre de plusieurs festivals en France et à l'étranger (Bourse du Talent, Voies Off, Quinzaine Photographique Nantaise). Il a fait l'objet de différentes expositions individuelles et collectives (Galerie du Château d'Eau, Bibliothèque Nationale de France, Les Nuits Photographiques de Pierrevert. Son travail Corrélations a reçu plusieurs distinctions (KL Photo Awards, Bourse du Talent) et est entré en 2009 dans

le fond photographique de la Bibliothèque Nationale de France. En 2019, elle fait partie des photographes sélectionnés pour la commande du Centre national des Arts plastiques (CNAP), "Flux, une société en mouvement" avec son projet documentaire "Figures mobiles". En 2019, elle a également reçu le Prix Caritas de la photo sociale pour son travail sur l'exile intitulé « Odyssées » qui a été publié aux éditions Filgran.

Infos

Hôtel de Ville Place Salvador-Allende
93170 Bagnolet - 01 49 93 60 00
Lundi au jeudi: 9h-12h30 et 13h30-17h
Vendredi: 13h30-17h
Samedi: 9h-12h30

Numéros utiles

Centre municipal de santé Elsa-Rustin
13, rue Sadi-Carnot, 01 56 63 91 00
→ **Centre municipal dentaire**
1, rue Adélaïde-Lahaye, 01 56 63 91 05
lun/mar/mer/ven: 9h-13h et 14h-19h
jeu: 9h-13h30 et 14h-19h
sam: 9h-14h
→ **Centre de planification et d'éducation familiale** 01 49 93 61 97
→ **Consultations en psycho-traumatologie**
un jeudi sur deux de 9h30 à 14h
vendredi de 9h30 à 16h45
Rendez-vous au 01 56 63 91 01

Centres protection maternelle infantile
3, rue Adélaïde-Lahaye, 01 56 63 91 12
70, rue Pierre-et-Marie-Curie,
01 49 93 66 08

Centre de PMI Croix-Rouge
4, rue du Lieutenant-Thomas, 01 43 60 33 21

Séances publiques de vaccinations
Lundi et jeudi de 17h à 18h30
Rendez-vous au SCHS au 01 49 93 60 47

Rendez-vous pour se passer en mairie: 01 49 93 60 00

MIEJ (Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes): 94, rue Lénine
01 43 60 13 80

Médiathèque: 1, rue Marceau,
01 49 93 60 90

Clinique Floréal
40, rue Floréal, 01 48 97 72 00 (24h/24)

Commissariat Les Lilas (7j/7 et 24h/24)
55/57, bd Eugène-Decros, 93260 Les Lilas
01 41 83 67 00

Commissariat Bagnolet
4-20, rue Malmaison, 01 53 73 63 10

Police secours 17 - Samu 15

Pompiers 18 ou 112 (portable)

Sida-info-service 0 800 840 800

Allô drogue 0 800 23 13 13

Croix-Rouge Bagnolet 01 43 62 53 28

Allô enfance maltraitée 24h/24 119

Jeunes, violences, écoute 0 808 807 700

N° d'aide aux victimes 08 842 846 37

SOS Victimes 01 41 60 19 60

Tous les mercredis de 14h à 17h en mairie

Pharmacie de garde

Pharmacie la Poste 26, rue de Paris
93100 Montreuil - 01 42 87 77 37

Magazine municipal de la ville de Bagnolet - n°58 - mars 2021
Édité par la Mairie de Bagnolet
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex
Directeur de la publication: Tony Di Martino
Directrice de la rédaction: Hélène Foucteau
Rédaction: Steeve Fauvau, Typhaine Delcroix, Hélène Houel et Kévin Halim



Menus scolaires de mars

LUNDI 1 ^{er}	MARDI 2	MERCREDI 3	JEUDI 4	VENDREDI 5
Salade iceberg Poisson pané Coquillettes Yaourt à boire Dessert de fruits	MENU VÉGÉTARIEN Carottes râpées Chili con carne Riz Dessert au soja fraise Fruit	Quiche aux 2 saumons Émincé de bœuf Trio de légumes Fromage frais ail et fines herbes Liégeois à la mangue GOÛTER Madeleine Yaourt	Salade de betteraves Chapon aux marrons Pommes de terre Crème dessert chocolat Fruit	 Chou blanc Omelette au fromage Haricots verts Biscuit nappé chocolat Petit-suisse aux fruits
LUNDI 8	MARDI 9	MERCREDI 10	JEUDI 11	VENDREDI 12
Salade de pommes de terre et surimi Œufs florentine Petit-suisse chocolat Fruit	MENU VÉGÉTARIEN Crêpe au fromage Boulettes falafel Semoule Fromage bio Fruit	Salade mexicaine Sauté de canard sauce au poivre Gratin dauphinois Fromage frais aux fruits GOÛTER Brownies Crème anglaise	MENU ITALIEN Pizza 4 fromages AOP Tagliatelles à la carbonara Recette crémeuse Fruit	 Salade de maïs Steak haché Pommes de terre rissolées Fromage Biscuit
LUNDI 15	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19
Concombre sauce bulgare Boulettes d'agneau sauce tajine Mogettes Fromage Fruit	Salade de maïs à l'espagnol Chipolata ou saucisse de volaille Chou de Bruxelles, carotte et pommes de terre Crème dessert vanille Cocktail de fruits	Roulé au fromage Poisson à la bordelaise Riz andalou Flan vanille Gâteau GOÛTER Fromage aromatisé fraise et confiserie Fruit	MENU VÉGÉTARIEN Salade de lentilles aux deux moutardes Steak Haricots verts extras fins Dessert au soja noisettes/amandes Fruit	 Œuf dur mayonnaise Boulettes de bœuf sauce tomate Pâtes Yaourt nature sucré Biscuit
LUNDI 22	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26
MENU VÉGÉTARIEN Salade d'endives aux pommes Omelette Brocolis au boursin Fromage frais sur lit de fruits Fruit	Salade coleslaw Galopin de veau sauce champignon Beignets de courgettes Tomme grise bio Fruit	Salade de tomates Roussette au cidre Pommes de terre sautées campagnardes Fromage frais nature Fruit GOÛTER Yaourt à boire Crêpe chocolat/noisette	Terrine de saumon fumé sauce mousseline Poulet à l'africaine Poêlée sauce au beurre Maasdam bio Compote fraîche	 Macédoine de légumes Paupiette de veau Ratatouille Biscuit nappé chocolat Fromage frais sucré
LUNDI 29	MARDI 30	MERCREDI 31	JEUDI 1 ^{er} AVRIL	VENDREDI 2
Taboulé mexicain Filet de poisson sauce beurre blanc Chou-fleur gratiné Yaourt aux fruits rouges Fruit	Œuf dur mayonnaise Grillade de porc ou escalope de dinde sauce moutarde Carottes et salsifis Fromage frais vanille Fruit	Salade verte Rôti de bœuf mayonnaise Frites Dessert lacté caramel Compote fraîche GOÛTER Moelleux chocolat Jus d'orange	MENU VÉGÉTARIEN Salade mosaïque Lasagnes de légumes Fromage frais nature Liégeois pomme/mangue	 Betteraves Saucisse de volaille Brocolis à l'Isigny Fromage Fruit



BAJolib' service de véhicules à disposition des personnes à mobilité réduite.
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf jours fériés). **Réservation: 01 49 93 60 36**



ville-bagnolet.fr



facebook.com/VilledeBagnolet



@BagnoletFR



UN TAG SUR VOTRE FAÇADE ?
COMPOSEZ LE

N° Vert 0800 093 013

Conception graphique: Adrien Midzic
Illustration: Lily
Maquette: Vanessa Panconi
Photographie: Guillaume Ison (sauf mention)
Typographie: Achille FY co-crée par Gregori Vincens, Gia Tran, Alisa Nowak, Bertrand Reguron et Valentine Proust chez Fontyou en 2014

BAJomag' est distribué gratuitement en début de mois dans toutes les boîtes aux lettres de la ville. Si vous ne le recevez pas, signalez-le en envoyant un email à redaction@ville-bagnolet.fr

ISSN en cours
Dépôt légal: mars 2021
Imprimé par Groupe Morault:
2, avenue Berthelot - Zac de Mercières
BP 60254 - 60205 Compiègne
Tiré à 18000 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique
Document non contractuel



Papier issu de forêts gérées durablement



**Est
Ensemble**
Grand Paris

**10 minutes
pour trouver
votre futur
employeur !**

JOB DATING

16 mars - à Bagnolet

Entretiens en présentiel et à distance

**Bâtiment, propreté, transports, sécurité...
Rencontrez les entreprises locales qui recrutent.**

**Inscription obligatoire au 01 83 74 55 40
ou à mde.bagnolet@est-ensemble.fr**

Offres d'emploi



est-ensemble.fr



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

